

produits relatifs aux politiques, de faire en sorte que les acteurs se les approprient et les utilisent davantage et de les rendre plus utiles aux niveaux local, national, régional et mondial.

Le présent plan d'action se veut une feuille de route pour les parties prenantes du CSA chargées de **favoriser l'adoption**⁴ des produits relatifs aux politiques à tous les niveaux, en vue de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate.

Bien que les parties prenantes du CSA œuvrent déjà en faveur de l'adoption des produits, le présent plan d'action se justifie par le fait que les mesures visant à rendre ces produits plus utiles, à ce qu'ils soient mieux connus et davantage utilisés et à ce que les acteurs se les approprient davantage relèvent d'une responsabilité collective qui nécessite des **efforts conjoints** ainsi qu'une **collaboration étroite** des acteurs concernés. Ce sont certes **les États membres qui doivent au premier chef** promouvoir le CSA et œuvrer en faveur de l'utilisation et de l'application des produits relatifs aux politiques, mais ce travail doit être le fruit **d'une collaboration et d'un véritable dialogue avec les différentes parties prenantes et d'une forte participation de celles-ci**, parmi lesquelles les organismes ayant leur siège à Rome, qui jouent un rôle clé lorsqu'il s'agit de faire utiliser les produits, en fonction des demandes, les autres organismes des Nations Unies, les autres organismes internationaux, les institutions financières, les établissements de recherche, les fondations philanthropiques, la société civile et le secteur privé. Cette collaboration nécessite une coordination, que l'on cherche à favoriser dans le cadre du présent axe de travail du CSA consacré au renforcement de l'adoption des produits relatifs aux politiques.

Le présent plan d'action compte **trois grandes parties**, dans lesquelles on présente des actions à plusieurs niveaux à mener par différentes parties prenantes du CSA, avec des propositions d'activités, **sous réserve que les ressources budgétaires et extrabudgétaires nécessaires soient disponibles**, pour rendre les produits du CSA relatifs aux politiques plus utiles, les faire connaître et faire en sorte qu'ils soient utilisés par les utilisateurs visés, ainsi que pour faire des progrès dans des domaines transversaux qui ont trait à la capacité de mobiliser des ressources, de suivre et d'évaluer les activités et d'offrir un espace de dialogue aux parties intéressées. On trouvera à la fin du présent document un tableau qui indique quelles parties prenantes sont responsables de la mise en œuvre de quelles actions, un calendrier provisoire et une estimation budgétaire.

Le présent plan d'action est le fruit des discussions en cours entre les parties prenantes du CSA sur la manière d'améliorer constamment et de manière dynamique l'adoption des produits du CSA. Il montre bien que trouver et appliquer les pratiques optimales est un processus continu. Il doit donc constituer un guide, le point de départ d'un processus dynamique reposant sur une variété d'expériences, de pratiques et d'actions.

⁴ Dans le cadre du présent plan d'action, favoriser l'adoption des processus et produits du CSA relatifs aux politiques suppose de travailler sur les aspects suivants: l'utilité, l'utilisation, la sensibilisation et l'appropriation. Afin de fixer un cadre de réflexion commun, et sans que cela constitue un précédent pour les autres axes de travail du CSA ou pour les produits relatifs aux politiques qui seront négociés à l'avenir, il est proposé d'interpréter ces notions comme suit.

a) Utilité: plus un produit relatif aux politiques répond aux besoins des parties prenantes du CSA, plus il peut être utile.

L'utilité dépend de ce qui se passe avant l'approbation du produit relatif aux politiques et de facteurs qui ont trait à l'établissement des priorités pour le choix des sujets des axes de travail du CSA, au processus qui conduit à l'élaboration du produit relatif aux politiques et à la mesure dans laquelle les recommandations convenues sont concrètes et applicables.

b) Utilisation: le produit du CSA relatif aux politiques est utilisé après son approbation, lorsqu'il sert de base à la conception et à l'élaboration de stratégies, de programmes et de politiques. Utilité et utilisation sont intimement liées: plus le produit sera utile, c'est-à-dire pertinent et concret, plus il aura de chances d'être utilisé.

c) La sensibilisation est une condition préalable à l'utilisation du produit par les parties prenantes. Plus le produit sera connu des parties prenantes, plus il aura de chances d'être utilisé.

d) L'appropriation traduit la mesure dans laquelle les parties prenantes du CSA s'identifient au produit, ou à certains de ces éléments; elle a une incidence sur son utilisation. Elle peut varier d'une catégorie de parties prenantes à l'autre et au sein d'une même catégorie de parties prenantes. Appropriation et utilité sont interdépendantes (plus un produit offre de larges possibilités d'appropriation, plus il est considéré comme utile, et inversement).

PARTIE 1 – MESURES À PRENDRE POUR RENDRE LES PRODUITS DU CSA RELATIFS AUX POLITIQUES PLUS UTILES ET FAIRE EN SORTE QUE LES ACTEURS SE LES APPROPRIENT DAVANTAGE (UTILITÉ ET APPROPRIATION)

A. Œuvrer pour une définition efficace des priorités dans le choix des sujets des processus de convergence des politiques du CSA

1.A.1 – **Les membres et les participants du CSA**⁵ favoriseront, conformément aux critères d'établissement des priorités décrits à [l'annexe B au rapport de mise en œuvre du CSA](#), une définition efficace et rationalisée des priorités dans le choix des sujets pour les processus de convergence des politiques du CSA lors de l'élaboration de chaque programme de travail pluriannuel du CSA. Dans ce programme de travail pluriannuel, chaque processus de convergence des politiques sera assorti d'une stratégie visant à mieux faire connaître les produits et à ce qu'ils soient davantage utilisés, précisant les ressources nécessaires.

1.A.2 – **Les organismes ayant leur siège à Rome, les autres organismes des Nations Unies et les organisations internationales** devraient mettre à disposition leurs connaissances et capacités techniques pour veiller à ce que les produits du CSA relatifs aux politiques soient utiles aux activités menées à l'appui des politiques.

B. Favoriser l'élaboration de produits du CSA relatifs aux politiques qui soient concrets et exploitables, ainsi que leur appropriation et leur visibilité, au moyen de processus inclusifs de convergence des politiques

1.B.1 – **Les membres et les participants du CSA** veilleront à ce que les produits relatifs aux politiques soient **concrets, concis, compréhensibles, conviviaux et exploitables** s'agissant de leur structure et de leur formulation. À cet égard, ces produits seront axés sur les utilisateurs potentiels et les responsables de la mise en œuvre aux niveaux national et local, en tenant compte de la vision du CSA et des besoins des personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition et en s'ancrant dans les réalités du terrain. Un temps suffisant sera consacré à la présentation des contributions et aux discussions, ainsi qu'aux négociations et, dans la mesure du possible, à des sessions informelles pour discuter des sujets controversés.

1.B.2 – **Les membres et les participants du CSA** appliqueront les **processus inclusifs de convergence des politiques**, conformément au document sur la réforme du CSA et au règlement intérieur de celui-ci. On attend une **participation utile** des parties prenantes de différents secteurs, parmi lesquelles des représentants de tous les ministères compétents (dont des experts venant des capitales) ainsi que d'autres groupes, pour contribuer à ce que les politiques convergent et à ce que les acteurs locaux, nationaux et régionaux s'approprient le résultat final.

1.B.3 – **Les organismes ayant leur siège à Rome, les autres organismes des Nations Unies et les organisations internationales** devraient contribuer sur le plan technique à l'élaboration des produits du CSA relatifs aux politiques et favoriser la collaboration avec les équipes chargées des initiatives et processus existants dans le système des Nations Unies, dans le cadre des processus de convergence des politiques du CSA en cours, pour que les acteurs s'approprient et utilisent davantage ces produits et faire en sorte que ceux-ci gagnent en visibilité.

⁵ Aux termes du paragraphe 11 du document sur la réforme du CSA, on compte parmi les participants des représentants d'institutions et organes du système des Nations Unies ayant un mandat précis dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, des organisations de la société civile et organisations non gouvernementales, des systèmes internationaux de recherche en agriculture, des institutions financières internationales et régionales ainsi que les représentants d'associations du secteur privé et de fondations philanthropiques privées.

PARTIE 2 – MESURES À PRENDRE POUR FAIRE CONNAÎTRE LES PRODUITS DU CSA RELATIFS AUX POLITIQUES ET FAIRE EN SORTE QU’ILS SOIENT UTILISÉS (SENSIBILISATION ET UTILISATION)

A. Élaborer des stratégies et des activités visant à l’adoption et apporter un soutien technique

2.A.1 – Le **secrétariat du CSA** élaborera, en collaboration avec les unités techniques des organismes ayant leur siège à Rome et avec la participation des parties prenantes intéressées, **une boîte à outils** que les parties prenantes pourront utiliser pour faire en sorte que les produits du CSA relatifs aux politiques soient mieux connus, plus utilisés et mieux compris à tous les niveaux. Cette boîte à outils devrait contenir des indications sur la manière dont les différentes parties prenantes peuvent œuvrer à l’intégration de ces produits dans les politiques, les programmes et les cadres juridiques de sorte que la mise en œuvre soit mieux coordonnée et plus efficace⁶. Elle devrait aussi comprendre **une analyse de l’expérience acquise** lors de l’adoption des principaux produits, qui permette de tirer des leçons en présentant des exemples de succès, les difficultés rencontrées et les principaux éléments qui ont entravé les réussites ou, au contraire, les ont favorisées. L’objectif de cette analyse sera de mettre en évidence les différents schémas à l’œuvre ainsi que les principaux moteurs et facteurs qui auront conduit à l’utilisation ou à la non-utilisation des produits.

2.A.2 – Le **secrétariat du CSA** élaborera une **stratégie de communication axée sur l’action** en vue d’une diffusion et d’une promotion constantes et cohérentes des produits du CSA relatifs aux politiques auprès des publics concernés. Dans le cadre de cette stratégie, on utilisera de façon stratégique différentes plateformes médiatiques, on cherchera à renforcer la collaboration avec les différents médias, on envisagera des pistes innovantes pour mettre en évidence les effets des produits et on encouragera l’élaboration de supports de communication faciles à comprendre qui donneront de la visibilité à ces produits, en particulier ceux qui nécessitent une communication accrue en raison de leur adoption récente.

2.A.3 – **Les membres du CSA** devraient **utiliser et appliquer les produits du CSA relatifs aux politiques** dans les stratégies, législations, politiques et programmes nationaux, en adaptant leur mise en œuvre aux priorités et réalités nationales, en axant les activités sur les groupes et parties prenantes concernés et en élaborant des processus décisionnels inclusifs, qui fassent participer les parties prenantes concernées, tout en donnant un poids particulier aux avis des personnes les plus touchées par l’insécurité alimentaire.

2.A.4 – **Les membres du CSA, les organismes ayant leur siège à Rome, les autres organismes des Nations Unies et les organisations internationales** devraient se servir du contenu des produits du CSA relatifs aux politiques comme référence lorsqu’ils préparent leurs projets et programmes, pour que ceux-ci cadrent avec les orientations du CSA.

2.A.5 – **Les organisations de la société civile et organisations non gouvernementales et leurs réseaux**⁷ devraient continuer d’élaborer des **activités de formation, de sensibilisation et de renforcement des capacités** pour les praticiens locaux et nationaux qui utilisent les produits du CSA relatifs aux politiques, avec l’appui des organismes ayant leur siège à Rome dans la mesure du possible.

2.A.6 – **Les organisations du secteur privé** devraient continuer d’aider et d’encourager les **entreprises à tenir compte** des principes et des objectifs des **produits du CSA relatifs aux politiques dans leurs initiatives de responsabilité sociale, leurs programmes, leurs projets et leurs investissements**.

2.A.7 – **Les fondations philanthropiques** devraient soutenir et encourager la prise en considération **des produits du CSA relatifs aux politiques dans les programmes** traitant de la sécurité alimentaire et de la nutrition et les diffuser dans leurs réseaux de donateurs.

⁶ Parmi les activités et outils que l’on peut créer pour promouvoir l’utilisation des produits du CSA relatifs aux politiques, on citera, par exemple, les manuels, les guides techniques, les exercices d’apprentissage en ligne et de renforcement des capacités ou encore les dialogues sur les politiques.

⁷ Voir le document sur la réforme du CSA, paragraphe 11 ii).

2.A.8 – **Les organismes ayant leur siège à Rome, les autres organismes des Nations Unies et les organisations internationales** devraient, en coordination avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les organisateurs nationaux du Sommet sur les systèmes alimentaires, de façon coordonnée et en fonction de la demande, favoriser l'intégration et l'adaptation des produits du CSA relatifs aux politiques dans les législations, programmes techniques et cadres stratégiques nationaux et régionaux, en organisant des activités **de soutien technique, de renforcement des capacités et de soutien institutionnel** au profit des gouvernements, des pouvoirs publics nationaux et des institutions régionales.

2.A.9 – **Les organismes ayant leur siège à Rome, les autres organismes des Nations Unies et les organisations internationales**, en particulier les institutions financières internationales, devraient envisager des **pistes pour mener ensemble des programmes et des activités de mobilisation de ressources** en vue de contribuer à la mise en œuvre des produits du CSA relatifs aux politiques, en exploitant leurs avantages comparatifs et leurs connaissances spécialisées.

2.A.10 – **Le Président du CSA plaidera en faveur de l'utilisation des produits du CSA relatifs aux politiques** par les décideurs et les responsables et cherchera avec les membres du CSA, les organismes ayant leur siège à Rome et les autres parties prenantes concernées des possibilités de les diffuser et de les faire connaître.

2.A.11 – **Toutes les parties prenantes du CSA** devraient œuvrer en faveur de la **traduction des produits du CSA relatifs aux politiques dans les langues nationales et locales**, pour qu'ils soient disponibles et utilisables par un public plus large.

B. Créer au niveau national un environnement favorable dans lequel les parties prenantes ont les moyens d'agir, les institutions sont inclusives et les cadres stratégiques et juridiques sont renforcés

2.B.1 – **Le secrétariat du CSA** va, en collaboration avec les unités techniques des organismes ayant leur siège à Rome et avec la participation des parties prenantes concernées, **recenser les plateformes multipartites qui se consacrent, aux niveaux national et régional**, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, en vue de renforcer les liens et d'encourager les dialogues intersectoriels pour faciliter l'utilisation des produits du CSA relatifs aux politiques.

2.B.2 – Les **membres du CSA** devraient mettre en place ou renforcer et utiliser des **structures et mécanismes nationaux multipartites et intersectoriels** dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition afin d'améliorer la plateforme qui permet de promouvoir l'utilisation des produits du CSA relatifs aux politiques et de réfléchir à comment ces produits peuvent être mis en œuvre et adaptés aux contextes nationaux et à comment ils peuvent favoriser le dialogue et la collaboration entre les différentes parties prenantes, tout en suivant une approche de la sécurité alimentaire qui repose sur les droits de l'homme et en donnant plus de poids aux organisations des secteurs de la population qui sont les plus touchés par l'insécurité alimentaire et de ceux qui sont les plus à même d'agir aux fins de la sécurité alimentaire et d'une bonne nutrition. Ces plateformes pourraient en outre jouer un rôle clé dans la définition des positions nationales dans le cadre des processus de convergence des politiques du CSA.

2.B.3 – **Les membres du CSA** devraient désigner **un point focal pour le CSA** au niveau national dans les ministères ou les plateformes multipartites les plus pertinents, qui pourrait activement et régulièrement œuvrer en faveur de la diffusion, de l'utilisation et de l'application des produits du CSA relatifs aux politiques comme un moyen pour les pays d'optimiser le partage d'informations et la collaboration sur les questions liées au CSA.

C. Prise en compte systématique des produits du CSA relatifs aux politiques et renforcement des liens avec les stratégies et les instances internationales

2.C.1 – **Les membres du CSA** devraient, avec le soutien des participants, plaider en faveur d'une participation et **d'un rôle actifs pour le CSA dans les instances internationales pertinentes** et de l'inclusion des produits du CSA relatifs aux politiques dans les négociations multilatérales.

2.C.2 – **Les organismes ayant leur siège à Rome, les autres organismes des Nations Unies et les organisations internationales** devraient organiser régulièrement **des manifestations aux fins de la sensibilisation, du renforcement des capacités et de la présentation des pratiques optimales** à l'intention de leur personnel au siège et aux niveaux régional et national, y compris leurs représentants dans les pays et leurs coordonnateurs résidents, pour les informer à propos des produits du CSA relatifs aux politiques, discuter de la façon dont ces produits peuvent éclairer leurs travaux à tous les niveaux et créer des synergies avec les initiatives en cours, parmi lesquelles la Conventions de Rio, les feuilles de route nationales découlant du Sommet sur les systèmes alimentaires et le G20.

2.C.3 – **Les organismes ayant leur siège à Rome, les autres organismes des Nations Unies et les organisations internationales** devraient œuvrer en faveur de la **présence du CSA, inscrire régulièrement des points sur le CSA** aux ordres du jour des réunions mondiales et régionales de leurs organes directeurs et renforcer les liens entre le CSA et leurs comités techniques en vue de faire connaître les produits du CSA relatifs aux politiques, de lancer des discussions sur la façon dont ces produits pourraient éclairer l'élaboration de leurs programmes de travail et de trouver des synergies et des modes de collaboration potentiels.

PARTIE 3 – ACTIONS TRANSVERSALES VISANT À UNE MEILLEURE ADOPTION DES PRODUITS DU CSA RELATIFS AUX POLITIQUES

3.1 – **Le CSA** va renforcer sa **stratégie de suivi et d'évaluation de l'utilisation de ses produits relatifs aux politiques**, sur la base du cadre de suivi existant qui a été approuvé en 2018. En particulier, il devrait donner une vue d'ensemble des activités de promotion de l'adoption en ajoutant sur sa page web un **registre numérique** qui donnera des informations sur l'utilisation de ses produits relatifs aux politiques aux niveaux mondial, régional, national et local. Ce registre devrait être préparé par le secrétariat du CSA, qui travaillera à cette fin en étroite collaboration avec les unités techniques des organismes ayant leur siège à Rome qui interviennent dans ces activités de promotion de l'adoption, avec la participation des parties prenantes concernées. Les conclusions des différents événements thématiques mondiaux organisés par le CSA au fil des ans pourraient en outre apporter des éclairages intéressants dans ce contexte. Par ailleurs, les parties prenantes du CSA devraient disposer d'un espace qui leur permette de formuler à tout moment des observations sur la pertinence de tel ou tel produit relatif aux politiques.

3.2 – **Des points de l'ordre du jour des plénières du CSA seront régulièrement consacrés à l'examen des progrès accomplis, des difficultés rencontrées et des moyens de faire utiliser davantage les produits du CSA relatifs aux politiques** à tous les niveaux. Ces échanges pourraient être l'occasion de partager et d'analyser les enseignements tirés de l'adoption des produits du CSA, notamment dans les pays pilotes qui adoptent ces produits sur une base volontaire, en vue d'éclairer les futures stratégies de promotion de l'utilisation des produits et les futurs programmes de travail du CSA en recensant les pratiques optimales.

3.3 – **Le Bureau et le Groupe consultatif du CSA suivront la mise en œuvre du présent plan d'action.** En outre, le **secrétariat du CSA** organisera périodiquement des **dialogues informels entre les sessions** afin de permettre aux parties prenantes du CSA de rendre compte des activités menées en réponse au plan d'action, d'analyser les besoins de financement du CSA et les moyens de mobiliser des ressources, de faire prendre conscience du temps qu'il faut pour changer effectivement les politiques et de trouver des moyens d'établir des liens entre le mécanisme de suivi du CSA et d'autres initiatives et mécanismes existants. Ces discussions pourraient par ailleurs porter sur les moyens d'améliorer la collecte de données sur l'utilisation des produits du CSA relatifs aux politiques, par exemple par l'envoi de questionnaires aux pays et une collaboration avec les systèmes d'information qui existent au niveau national. Un point de l'ordre du jour des sessions plénières du CSA sera consacré au suivi de la mise en œuvre du plan d'action par le Bureau et le Groupe consultatif, qui se fondera également sur ces dialogues et délibérations informels.

3.4 – **Le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN) compilera les éléments clés** des produits du CSA relatifs aux politiques pour aider les parties prenantes concernées à repérer les lacunes dans ces produits ainsi que pour éclairer l'action visant à la

réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate et à la transformation de l'agriculture et des systèmes alimentaires.

3.5 – Les membres du CSA et toutes les parties prenantes concernées devraient **mobiliser des contributions** volontaires, financières et autres, publiques et privées, à l'appui de l'élaboration des activités visant à ce que les produits du CSA relatifs aux politiques soient plus utiles, mieux connus et plus utilisés et à ce que les acteurs se les approprient.

ANNEXE A – TABLEAU DES MESURES, DES RESPONSABILITÉS, DU CALENDRIER PROVISOIRE ET DES BUDGETS NÉCESSAIRES

On trouvera dans le tableau ci-dessous une vue d'ensemble du calendrier provisoire et des prévisions budgétaires (si possible) pour chacune des mesures recommandées dans le présent document. Ces mesures sont classées en deux groupes: le premier contient les mesures pertinentes et qui auront un effet sur le programme de travail pluriannuel 2024-2027 du CSA; le second contient toutes les autres mesures.

MESURES RECOMMANDÉES QUI AURONT UN EFFET SUR LA SECTION À ÉVOLUTION CONTINUE DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL 2024-2027 DU CSA			
MESURE	PARTIES PRENANTES RESPONSABLES	CALENDRIER PROVISOIRE⁸	PRÉVISION BUDGÉTAIRE (USD)
2.A.1 – Création de la boîte à outils pour l'adoption	Secrétariat du CSA en collaboration avec les unités techniques des organismes ayant leur siège à Rome et avec la participation des parties prenantes concernées	12 mois	70 000
2.A.2 – Élaboration de la stratégie de communication du CSA	Secrétariat du CSA	6 mois	20 000
2.A.10 – Communication par le Président du CSA	Président du CSA	Exercice continu	Évolutif en fonction des besoins ⁹
2.B.1 Recensement des plateformes multipartites nationales et régionales existantes	Secrétariat du CSA en collaboration avec les unités techniques des organismes ayant leur siège à Rome et avec la participation des parties prenantes concernées	12 mois	80 000
3.1 – Création d'un registre numérique sur l'utilisation des produits du CSA relatifs aux politiques	Secrétariat du CSA	12 mois	100 000
3.2 – Inscription de points spécifiques aux ordres du jour des plénières du CSA	Bureau et Groupe consultatif et secrétariat du CSA	Exercice continu	Évolutif en fonction des besoins
3.3 – Suivi de la mise en œuvre du plan d'action et organisation de dialogues	Bureau et Groupe consultatif (suivi) et	Exercice continu	Évolutif en fonction des besoins

⁸ La mise en œuvre des mesures recommandées figurant dans le premier groupe commencera après la mise à disposition des ressources extrabudgétaires nécessaires.

⁹ Ne signifie pas que la mise en œuvre des activités prévues n'entraînera aucun coût, mais bien qu'il n'est pas possible de chiffrer ce coût, soit parce que cette mesure relèvera de la responsabilité d'une autre institution ou d'un autre acteur, soit parce que nous ne disposons pour l'instant pas d'assez d'informations pour ce faire. Par exemple, le montant indicatif des ressources nécessaires pour couvrir les coûts des activités de communication du Président du CSA – essentiellement pour payer les voyages et le soutien logistique – ne pourrait être défini qu'après l'élaboration d'un plan de communication.

informels réguliers, entre les sessions, sur l'adoption	secrétariat du CSA (dialogues)		
3.4 – Compilation des éléments clés des produits du CSA relatifs aux politiques	HLPE-FSN	6 à 8 mois	60 000
AUTRES MESURES RECOMMANDÉES AUX PARTIES PRENANTES DU CSA			
MESURE	PARTIES PRENANTES RESPONSABLES	CALENDRIER PROVISOIRE	PRÉVISION BUDGÉTAIRE
1.A.1 – Définition efficace et rationalisée des priorités dans le choix des sujets des processus de convergence des politiques du CSA	Membres et participants du CSA	Lors de l'élaboration de chaque programme de travail pluriannuel du CSA	Évolutif en fonction des besoins
1.A.2 – Expertise technique pour garantir la valeur ajoutée des produits du CSA relatifs aux politiques	Organismes ayant leur siège à Rome, autres organismes des Nations Unies et autres organisations internationales	Lors de l'élaboration de chaque programme de travail pluriannuel du CSA	Évolutif en fonction des besoins
1.B.1 – Élaboration de produits relatifs aux politiques qui soient concrets, compréhensibles, conviviaux et applicables	Membres et participants du CSA	Au cours des processus de convergence des politiques du CSA	Évolutif en fonction des besoins
1.B.2 – Élaboration de processus de convergence des politiques du CSA qui soient inclusifs	Membres et participants du CSA	Au cours des processus de convergence des politiques du CSA	Évolutif en fonction des besoins
1.B.3 – Fourniture de contributions techniques et collaboration avec les initiatives des Nations Unies au cours des processus de convergence des politiques du CSA	Organismes ayant leur siège à Rome, autres organismes des Nations Unies et autres organisations internationales	Au cours des processus de convergence des politiques du CSA	Évolutif en fonction des besoins
2.A.3 – Utilisation et application des produits du CSA relatifs aux politiques dans les stratégies, politiques et programmes nationaux	Membres du CSA	Exercice continu	Évolutif en fonction des besoins

2.A.4 – Utilisation du contenu des produits du CSA relatifs aux politiques comme référence pour la préparation des projets	Organismes ayant leur siège à Rome, autres organismes des Nations Unies et autres organisations internationales et membres du CSA	Exercice continu	Évolutif en fonction des besoins
2.A.5 – Création d'activités de formation, de plaidoyer et de renforcement des capacités pour les praticiens locaux et nationaux	Société civile, organisations non gouvernementales et leurs réseaux	Exercice continu	Évolutif en fonction des besoins
2.A.6 – Aide aux entreprises pour l'intégration des produits du CSA relatifs aux politiques dans leurs initiatives de responsabilité sociale, leurs programmes, leurs projets et leurs investissements	Organisations du secteur privé	Exercice continu	Évolutif en fonction des besoins
2.A.7 – Soutien à l'intégration des produits du CSA relatifs aux politiques dans les programmes relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition et à leur diffusion dans leurs réseaux de donateurs	Fondations philanthropiques	Exercice continu	Évolutif en fonction des besoins
2.A.8 – Fourniture d'une assistance technique, de mesures de renforcement des capacités et d'un soutien institutionnel aux gouvernements, aux autorités nationales et aux institutions régionales	Organismes ayant leur siège à Rome, autres organismes des Nations Unies et autres organisations internationales, en coordination avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les organisateurs nationaux du Sommet sur les systèmes alimentaires	Exercice continu	Évolutif en fonction des besoins
2.A.9 – Examen des possibilités de programmation et de mobilisation des ressources en commun	Organismes ayant leur siège à Rome, autres organismes des Nations Unies et autres organisations internationales et institutions financières internationales	Exercice continu	Évolutif en fonction des besoins
2.A.11 – Promotion de la traduction des produits du CSA relatifs aux politiques dans les langues nationales et locales	Toutes les parties prenantes du CSA	Exercice continu	5 000 à 10 000 par langue

2.B.2 – Utilisation de structures et de mécanismes nationaux multipartites et intersectoriels dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition	Membres du CSA	Exercice continu	Évolutif en fonction des besoins
2.B.3 – Désignation des points focaux pour le CSA au niveau national	Membres du CSA	Exercice continu	Évolutif en fonction des besoins
2.C.1 – Plaidoyer en faveur d'un rôle actif du CSA dans les instances concernées et de l'inclusion des produits du CSA relatifs aux politiques dans les négociations multilatérales	Membres du CSA	Exercice continu	Évolutif en fonction des besoins
2.C.2 – Organisation de sessions régulières de sensibilisation, de renforcement des capacités et de présentation des pratiques optimales	Organismes ayant leur siège à Rome, autres organismes des Nations Unies et autres organisations internationales	Exercice continu	Évolutif en fonction des besoins
2.C.3 – Inscription à l'ordre du jour des réunions des organes directeurs et des comités techniques de points concernant le CSA	Organismes ayant leur siège à Rome, autres organismes des Nations Unies et autres organisations internationales	Exercice continu	Évolutif en fonction des besoins
3.5 – Mobilisation de contributions pour promouvoir l'utilisation des produits du CSA relatifs aux politiques	Membres du CSA et toutes les parties prenantes concernées	Exercice continu	Évolutif en fonction des besoins